



**COMMUNE DE RIVERY 80136**  
**ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST**  
**DEPARTEMENT DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Excusés : 4

Absent :

Date de convocation : 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du trente et un mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

**Présents :** Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE - Dominique CAPRON – Nathalie JOLY - Pierre-Yves DOREZ - Sophie BOUDAILLEZ - Jules SUIVENG - Stéphanie DIZIERE - Clément GRUMETZ - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK -. Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL – Claude ROUSSEL

**Excusés :** Imane STASIK (qui donne procuration à Monsieur Daniel BEAUPERE) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) - Angélique DUBUS (qui donne procuration à Monsieur Steeve VICART) Hélène BELY (qui donne procuration à Madame Nathalie JOLY)

**Absents :** néant

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trois.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Steeve VICART a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Après avoir pris connaissance des comptes rendus des séances en date du 29 décembre 2016 et 27 février 2017.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité lesdits comptes rendus.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Compte administratif 2016,
2. Compte de Gestion 2016,
3. Affectation du résultat 2016,
4. Taux imposition 2017,
5. Budget Primitif 2017,
6. Subventions 2017,
7. Tarifs cantine au 1<sup>er</sup> mai 2017,
8. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
9. Questions diverses.

## **1- Compte administratif 2016**

Le compte administratif 2016 est présenté par Mr Beaupère, Adjoint aux Finances

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 733 316,05	G 3 278 919,85
	Section d'investissement	B 2 547 750,86	H 2 063 946,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 439 738,46
	Report en section d'investissement (001)	D	J 669 990,51
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 281 066,91	= G+H+I+J 6 452 594,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 545 489,38	L 436 772,08
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 545 489,38	= K+L 436 772,08
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 733 316,05	= G+I+K 3 718 658,31
	Section d'investissement	= B+D+F 3 093 240,24	= H+J+L 3 170 708,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 826 556,29	= G+H+I+J+K+L 6 889 366,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 545 489,38	L 436 772,08
024	Produits des cessions d'immobilisations		290 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		146 772,08
20	Immobilisations incorporelles	32 016,00	
204	Subventions d'équipement versées	176 642,00	
21	Immobilisations corporelles	144 535,01	
23	Immobilisations en cours	192 298,37	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	888 950,00	605 628,17		283 321,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 724 800,81	1 590 743,94		134 056,87
014	Atténuations de produits	2 835,00	1 830,00		1 005,00
65	Autres charges de gestion courante	423 693,00	414 127,94		9 565,06
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 040 278,81</b>	<b>2 612 330,05</b>	<b>0,00</b>	<b>427 948,76</b>
66	Charges financières	58 820,00	57 819,92		1 000,08
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	1 036,10		12 964,90
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires				
022	Dépenses imprévues	186 770,73			
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>3 299 869,54</b>	<b>2 671 185,07</b>	<b>0,00</b>	<b>441 913,74</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement	347 943,92			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (	62 440,00	62 130,98		309,02
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>410 383,92</b>	<b>62 130,98</b>	<b>0,00</b>	<b>309,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 710 253,46</b>	<b>2 733 316,05</b>	<b>0,00</b>	<b>442 222,76</b>
Pour information (3) D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	98 573,85		-68 573,85
70	Produits des services, domaine et ven	103 500,00	98 312,17		5 187,83
73	Impôts et taxes	2 679 243,00	2 618 010,88		60 332,14
74	Dotations, subventions et participation	419 072,00	410 128,75		8 943,25
75	Autres produits de gestion courante	27 700,00	34 734,41		-7 034,41
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 259 515,00</b>	<b>3 260 660,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 145,04</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	11 000,00	18 269,81		-7 269,81
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>3 270 515,00</b>	<b>3 278 919,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 404,85</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (				
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 270 515,00</b>	<b>3 278 919,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 404,85</b>
Pour information (3) R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	32 400,00	4 015,90	32 016,00	-3 031,90
204	Subventions d'équipement versées	176 642,00		176 642,00	
21	Immobilisations corporelles	423 660,10	286 710,99	144 535,01	-7 585,90
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 300 110,17	2 116 822,80	102 208,37	
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 941 821,27</b>	<b>2 407 549,69</b>	<b>645 409,38</b>	<b>-11 217,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	188 780,00	140 201,17		46 578,83
166	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Autres (014)	641,00			641,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>187 421,00</b>	<b>140 201,17</b>	<b>0,00</b>	<b>47 219,83</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>3 129 242,27</b>	<b>2 547 760,86</b>	<b>645 409,38</b>	<b>38 002,03</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 129 242,27</b>	<b>2 547 760,86</b>	<b>645 409,38</b>	<b>38 002,03</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	559 513,20	610 145,37	140 772,08	-197 404,26
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	453 626,98	598 316,04		-134 689,06
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 013 140,18</b>	<b>1 198 461,41</b>	<b>140 772,08</b>	<b>-332 093,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	108 293,23	166 560,21		-58 266,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	638 793,43	638 793,43		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
166	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	290 000,00		290 000,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 036 086,66</b>	<b>803 353,04</b>	<b>290 000,00</b>	<b>-58 266,98</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>2 048 226,84</b>	<b>2 001 816,05</b>	<b>430 772,08</b>	<b>-390 360,29</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	347 943,92			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	62 440,00	62 130,98		309,02
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>410 383,92</b>	<b>62 130,98</b>	<b>0,00</b>	<b>309,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 458 610,76</b>	<b>2 063 946,03</b>	<b>430 772,08</b>	<b>-390 051,27</b>
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif 2016 et Monsieur Vicart, Premier Adjoint, est élu Président de séance, conformément à l'article L 212-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU les dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2016 pour en permettre l'affectation et la reprise au Budget Primitif 2017,

APPROUVE à l'unanimité des votants le Compte Administratif 2016 de l'Ordonnateur

Etant également précisé que la situation générale des comptes pour l'année 2016 est conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal.

Après cette approbation, le maire reprend la présidence de séance.

Adopté à l'unanimité

**2- Compte de gestion 2016**

Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances poursuit la présentation budgétaire avec le compte de gestion 2016 établi par le trésorier principal.

05500 - COMMUNE DE RIVERY -

RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 128 601,27	3 710 253,46	6 838 854,73
Titres de recettes émis (b)	2 063 946,03	3 279 096,93	5 343 042,96
Réductions de titres (c)	0,00	177,08	177,08
Recettes nettes (d = b - c)	2 063 946,03	3 278 919,85	5 342 865,88
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 128 601,27	3 710 253,46	6 838 854,73
Mandats émis (f)	2 548 150,86	2 794 989,69	5 343 140,55
Annulations de mandats (g)	400,00	61 673,64	62 073,64
Dépenses nettes (h = f - g)	2 547 750,86	2 733 316,05	5 281 066,91
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		545 603,80	61 798,97
(h - d) Déficit	483 804,83		

05500 - COMMUNE DE RIVERY -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	669 990,51	0,00	-483 804,83	0,00	186 185,68
Fonctionnement	1 076 531,89	636 793,43	545 603,80	0,00	985 342,26
TOTAL I	1 746 522,40	636 793,43	61 798,97	0,00	1 171 527,94
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 746 522,40	636 793,43	61 798,97	0,00	1 171 527,94

Le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

### **3 – Affectation de résultat 2016**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif permet les résultats suivants :

COMMUNE DE RIVERY

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

	Résultat CA  2015	Virement à la section d'Inv.  2016	Résultat de l'exercice  2016	Restes à réaliser  2016	Solde restes à réaliser  Recettes - Dépenses	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	669 990,51  A		-483 804,83  C	<i>Dépenses</i> 545 489,38  <i>Recettes</i> 436 772,08  D	108 717,30  E	186 185,68  F = A+C
<b>Fonctionnement</b>	1 076 531,89  A	-636 793,43  B	545 603,80  C			985 342,26  G = A+B+C

(Montants en Euros)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A - B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de Fonctionnement		
1) <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</u> ..... (si G en excédent)	<b>G = H+I+J</b>	<b>985 342.26 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>		
• à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et / ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	<b>H</b>	..... €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>I</b>	<b>298 142.08 €</b>
• affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002)	<b>J</b>	<b>687 200.18 €</b>
<b>Total affecté au compte 1068 =</b>	<b>H+I</b>	<b>298 142.08 €</b>
2) <u>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</u> ..... (si G en déficit)	<b>G</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Adopté à l'unanimité

#### 4 – Taux imposition 2017

Sur proposition du Maire, et après la présentation de Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2017 :

> <i>Taxe d'habitation</i>	:	<b>13.04 %</b>
> <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	:	<b>28.15 %</b>
> <i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	:	<b>57.50 %</b>

soit une reconduction des taux 2016, permettant d'obtenir un produit fiscal de **1 947 171 €**.

COMMUNE : 674 RIVERY  
 ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS  
 TRESORERIE SPL : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES



N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2017

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2016 (1)	Taux d'imposition communaux de 2016 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2017 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	4 776 404	13,04	>>>	4 879 000	636 222
Taxe foncière (bâti).....	4 559 200	28,15	>>>	4 599 000	1 294 619
Taxe foncière (non bâti).....	28 774	57,50	>>>	28 400	16 330
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)		28 032			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4)		>>>			
<b>Total :</b>					<b>1 947 171</b>

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 (5)**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)	43 918	Total allocations compensatrices (7)	Produit taxe additionnelle FNB (7)	Produit des FER (8)	Produit de la CVAE (9)	TASCOM (10)	DCRTP (11)
			Versement GIR (12)	Prélèvement G.R. (13)		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) (14)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires (15)

**2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

S'il un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation de référence des taux doit obligatoirement être utilisée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12)	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 (5)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	13,04	Produit attendu			4 879 000	
Taxe foncière (bâti).....	28,15				4 599 000	
Taxe foncière (non bâti).....	57,50	1 947 171			28 400	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans l'en des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu

À AMIENS  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 GILBERT GARAGNON  
 le 28 MARS 2017

Le préfet,  
 A  
 Le maire,



FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

**Adopté à l'unanimité**

## 5 – Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget primitif 2017, présenté à l'Assemblée par Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances,

MAIRIE DE RIVERY  
BP 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	3 957 675,18	3 270 475,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		687 200,18
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	3 957 675,18	3 957 675,18
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 374 901,40	1 587 433,02
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	545 489,38	146 772,08
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		186 185,68
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 920 390,78	1 920 390,78
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>5 878 065,96</b>	<b>5 878 065,96</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget primitif de l'année 2017.

Vote à main levée

POUR : 22

ABSTENTION : 1

**6 – Subvention 2017**

Monsieur BEAUPERE rappelle au Conseil qu'il convient de décider le versement effectif des subventions aux différentes associations.

Après délibération, le Conseil municipal décide le versement des subventions 2017 aux associations selon le tableau suivant et dit que ces sommes seront prélevées sur l'article 6574 du B.P. 2017, et l'article 65736 pour le CCAS, ce versement étant soumis obligatoirement à la présentation d'un bilan par chaque association.

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montant de la subvention 2017 en €</b>
CCAS de RIVERY	30 000
<b>ACPG-CATM</b>	<b>120</b>
<b>AFM Téléthon</b>	<b>300</b>
<b>Alcool Ecoute Joie et Santé</b>	<b>90</b>
<b>Amicale des anciens Combattants</b>	<b>70</b>
<b>Amicale des Donneurs de Sang</b>	<b>200</b>
<b>Amicale des Secouristes</b>	<b>260</b>
<b>Amicale des Aînés</b>	<b>2 500</b>
<b>Amis Deuch</b>	<b>260</b>
<b>Banque alimentaire</b>	<b>1 055</b>
<b>Club picard du Chien de détente</b>	<b>400</b>
<b>Comité des Œuvres sociales du Personnel</b>	<b>10 500</b>
<b>APER/FCPE (Maternelle+Primaire)</b>	<b>330</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>50</b>
<b>Jardins ouvriers</b>	<b>100</b>
<b>Les Amis de Lékana</b>	<b>230</b>
<b>Maison pour Tous de Rivery</b>	<b>210 000</b>
<b>Micro crèche</b>	<b>64 871</b>
<b>OCCE coopérative scolaire Ecole Jeanne Arnaud et Jean Cayeux</b>	<b>5 500</b>
<b>OCCE école maternelle</b>	<b>510</b>
<b>Les Restos du cœur</b>	<b>300</b>
<b>Secours populaire</b>	<b>300</b>
<b>SPA refuge d'Amiens</b>	<b>80</b>
<b>Musée des Hortillonnages</b>	<b>200</b>
<b>USEP Ecole Jean Cayeux Jeanne Arnaud</b>	<b>230</b>
<b>Union des délégués départementaux de l'Education nationale</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL article 6574</b>	<b>298 506</b>
<b>TOTAL article 65736</b>	<b>30 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>328 506</b>

Vote à main levée

POUR :22

ABSTENTION : 1

## 7 – Tarifs cantine au 1<sup>er</sup> mai 2017

Le contrat entre la commune et l'ESAT des Alençons pour la fourniture des repas scolaires ne prévoit pas d'augmentation de tarifs au 1<sup>er</sup> mai 2017 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la mise en application des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 à l'identique de 2016 :

Catégorie	Ressources mensuelles par personne vivant au foyer	Tarif au 01/05/2017
<b>Habitants de Rivery :</b>		
A	moins de 201.99 €	2.25 €
B	de 202 à 264.50 €	2.75 €
C	de 264.51 à 318.62 €	3.53 €
D	plus de 318.62 €	3.94 €
<b>Habitants extérieurs</b>		
E	moins de 201.99 €	2.55 €
F	de 202 à 264.50 €	3.07 €
G	de 264.51 à 318.62 €	3.84 €
H	plus de 318.62 €	4.25 €
<b>Enseignants - I</b>		4.10 €
<b>Personnel communal - J</b>		3.45 €
<b>Adultes extérieurs - K</b>		4.70 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le restaurant scolaire à compter du 1er mai 2017.

Vote à main levée  
UNANIMITE

## 8 – Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Ref : Décret n° 86-252 du 20 février 1986 ; arrêté ministériel du 27 février 1962 ; décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002

Bénéficiaires : agents titulaires, stagiaires et non titulaires, à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections sans pouvoir ouvrir droit aux I.H.T.S.

Le crédit global est obtenu en multipliant la valeur retenue dans la collectivité de l'I.F.T.S. des attachés territoriaux (en fonction du coefficient individuel de chaque agent de catégorie A) par le nombre des bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections. Les taux résultant de cette évaluation pourront être doublés lorsque la consultation électorale aura donné lieu à deux tours de scrutin.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE à l'unanimité le versement forfaitaire complémentaire pour élections.

Adopté à l'unanimité

## 9 – Questions diverses

### Question de Mme Chantal Suiveng :

Mme Suiveng souhaite connaître le coût de la clôture béton du cimetière qui longe le parking du magasin LIDL. Monsieur le Maire répond 14000 € environ. Mme Suiveng s'interroge également sur le fait que les végétaux aient été retirés. Monsieur le Maire précise que ces haies étaient abîmées et certains administrés se plaignaient qu'ils se piquaient aux arbustes quand ils s'en approchaient, certaines racines se propageaient au niveau des tombes. Par ailleurs, l'option de la clôture béton répond aux problèmes d'insécurité constatés aux abords du parking du magasin LIDL (jet de cannette etc...). Monsieur le Maire rappelle que le réaménagement de cette clôture date de 2008. L'option de la clôture béton a également été retenue car elle nécessite moins d'entretien et donc moins de mobilisation du personnel municipal.

Monsieur Capron indique sous réserves de vérification que la réglementation des cimetières impose la pose de clôture béton et plus de haie de végétaux.

Monsieur le Maire indique que la poursuite du remplacement de la haie pourrait se faire avec une plaque en béton basse puis de végétaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a modifié les horaires d'ouverture d'été du cimetière, ½ heure a été ajoutée en fin de journée afin de répondre aux demandes de certains administrés. Les horaires d'hiver restent inchangés car cela obligerait la commune à installer un éclairage public qui serait coûteux.

### Information de Monsieur le Maire à Mme Chantal Suiveng :

Monsieur le Maire signale à Mme Suiveng qu'il a été informé de son appel en mairie le samedi 1<sup>er</sup> avril au sujet d'un container installé sur le parking de LIDL. Mme Suiveng s'inquiétait des aller-retour vers ce container.

Il s'agit d'un container entreposait légalement afin de recueillir des dons pour le Congo. Aucun problème n'a été relevé.

**Question de Monsieur Jean-Louis FIQUET :**

Monsieur Fiquet demande que Monsieur le Maire rappelle le prix d'achat des bâtiments techniques. Monsieur le Maire précise que le Courrier Picard a fait une erreur puisque la somme, tout frais compris est de 188 000 €. Dans ce cadre, Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal a une inauguration des locaux le 26 avril 2017. Une autre date pourra être proposée en soirée pour les gens qui ne pourront pas être présents. Monsieur le Maire tient à remercier le personnel qui a bien travaillé et respecté le délai fixé au 1<sup>er</sup> avril pour le réaménagement des locaux en leur offrant un buffet campagnard.

**Question de Monsieur Jean-Paul PLEZ :**

Monsieur Plez interroge Monsieur le Maire sur le devenir des 2 garages situés en face des anciens ateliers municipaux.

Monsieur le Maire explique que les occupants du logement communal situé 53 rue Baudrez sont responsables de l'accident survenu sur ces garages. Le conducteur n'a pas mis le frein à main, le véhicule a glissé et a stoppé sa course dans les garages.

Les expertises d'assurances sont en cours.

Monsieur le Maire déplore le comportement de ces locataires, qui ont été logés en urgence par la commune suite au sinistre survenu dans leur logement à Rivery et ils n'ont pas pris la peine de se dénoncer. C'est grâce au travail de recherche sur caméra effectué par nos agents de la Police Municipale qu'il a été possible d'identifier les auteurs.

Le logement est aujourd'hui libre de toute occupation.

**Question de Monsieur Jean Louis FIQUET :**

Monsieur Fiquet demande pourquoi la municipalité a refusé la création d'une classe ULYSSE à destination des enfants handicapés et à RIVERY ?

Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé une nouvelle organisation des locaux scolaires et qu'il n'y aurait donc pas la place d'accueillir une classe supplémentaire en terme d'espace.

Madame Suiveng pense que l'accueil d'une telle classe pour l'ensemble des élèves serait intéressant.

Il est précisé que Mme Doignon, Directrice de l'école Jean Cayeux et Jeanne Arnaud avait émis un avis favorable à cette demande.

Une réponse pressentie sollicitée par l'inspecteur d'académie a motivé le fait que ce point n'a pas été abordé en conseil municipal, ni en commission scolaire.

L'accueil d'une classe ULYSSE, dispositif difficile à mettre en place, aurait, de plus, nécessité vraisemblablement des travaux d'aménagement dans l'école.

C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire a refusé l'accueil d'une classe ULYSSE. Néanmoins Monsieur le Maire rappelle que la commune accueille des élèves porteurs d'handicap.

### **Question de Monsieur Nicolas MARC :**

Monsieur Nicolas MARC s'interroge sur l'avenir des anciens ateliers municipaux.

Monsieur le Maire dit attendre des offres.

Monsieur Capron rappelle le problème récurrent. Le mur qui longe les ateliers penche de plus en plus et pourrait entraîner un glissement du terrain. La solution peu onéreuse envisagée par Monsieur Capron serait de construire à cet endroit des logements aidés.

Madame Suiveng poursuit en indiquant que les sorties de véhicules sur ce projet seraient compliquées, vu la problématique actuelle existante. Mme Suiveng s'insurge contre l'idée de construire des logements sociaux dans toute la commune.

Monsieur Capron évoque la consolidation du mur pour environ 150 000 €. Monsieur Capron informe l'assemblée qu'un bailleur est venu une nouvelle fois sur le site et a constaté que les murs bougeaient. Mme Suiveng rétorque qu'il est insensé de vouloir construire des logements à cet endroit et ne partage pas les idées de Monsieur Capron. Monsieur Capron lui répond que les constructions seraient sur pieux, fondations qui seraient dans les normes. Il poursuit en rappelant que la commune n'a toujours pas vendu le terrain situé rue Florimond Jourdain ce qui induit une perte de recette pour Rivery et pose problème pour l'achat d'un terrain pour un nouveau cimetière. Monsieur Capron déplore que la commune se heurte à des problèmes à chaque projet de construction.

Mme Suiveng suggère à Monsieur Capron de vendre deux parcelles sur la zone d'activités (bassin de décantation) au supermarché Leclerc ou autres. Monsieur Capron indique que la vente d'un terrain n'est pas si facile ....

Monsieur le Maire poursuit la conversation avec Mme Suiveng et lui indique qu'il a rencontré la Chef de service des eaux d'Amiens Métropole, Madame Ouadi, la semaine dernière et précise qu'il souhaite vendre ces deux terrains. Il explique que ces 2 bassins récupèrent les eaux de pluie des routes de ce secteur. Il est donc impératif pour vendre ces 2 terrains de trouver une nouvelle solution pour l'évacuation des eaux de pluie. Mme Ouadi travaille sur ce projet technique et fera une proposition financière.

Monsieur Plez suggère de trouver la solution avec l'installation du dépôt de bus. Monsieur le Maire indique que cela ne sera pas possible car le projet BNSH prévoit une complète autonomie sur la récupération des eaux de pluie.

Monsieur Capron s'adresse à Madame Suiveng

- « si la commune ne construit pas de logements sociaux, dans quelques temps la fiscalité sur Rivery devra augmenter ».

Madame Suiveng ne se dit pas opposée à la construction de logements mais les implanter dans des endroits qui ne génèrent pas de nuisance pour le voisinage. Monsieur le Maire et Monsieur Capron rétorquent que la loi les oblige à construire dans les dents creuses. Monsieur Capron reconnaît que ces obligations rendent certaines situations difficiles et prend pour exemple le terrain situé rue Florimond Jourdain à destination d'une extension du cimetière existant. Des freins aux constructions de logements sociaux posés par une partie de la population riveraine entraînent le non-respect de la loi, à terme la baisse des effectifs scolaires et par ricochet la fréquentation de la MPT et un parc locatif sur Rivery qui s'appauvrit.

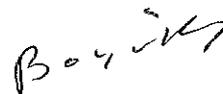
Madame Suiveng demande qu'une enquête de voisinage soit réalisée avant chaque projet de construction. Il ne lui est pas répondu favorablement car globalement les administrés ne veulent pas de bouleversement près de chez eux. Monsieur Capron prend l'exemple personnel de Mme Suiveng qui a eu des difficultés à être autorisée à construire un bâtiment.

Le secrétaire de séance

Steeve VICART



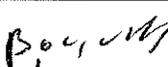
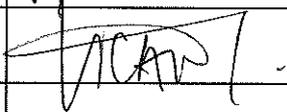
Le Maire



Bernard Bocquillon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Les membres du Conseil municipal :

NOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
BOCQUILLON Bernard		
VICART Steeve		
LEGAY Françoise		
JOLY Nathalie		

BEAUPERE Daniel		
CAPRON Dominique		
DOIGNON Céline		
NICOLAS Marc		
DOREZ Pierre-Yves		
ROUSSEL Claude		
BOUDAILLEZ Sophie		
SUIVENG Jules		
DIZIERE Stéphanie		
AUBEL Fabrice		
GRUMETZ Clément		
SUIVENG Chantal		
FIQUET Jean-Louis		
STEFANIAK Jean-Antoni		
PLEZ Jean-Paul		

### **Rappel des délibérations du 6 avril 2017**

- 1 Compte administratif 2016,
- 2 Compte de Gestion 2016,
- 3 affectation du résultat 2016,
- 4 Taux imposition 2017,
- 5 budget Primitif 2017,
- 6 Subventions 2017,

7 Tarifs cantine au 1<sup>er</sup> mai 2017,

8 Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,